



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Montreuil, le mercredi 22 septembre 2021

Au pays des rêves magiques, les salariés vivent un cauchemar !

La CGT promet grèves et débrayages

Disney profite de la crise sanitaire pour instaurer une politique antisociale. En effet l'accord APLD, cumulé avec l'avenant numéro 7 du temps de travail sur les horaires adaptés, ou devrions-nous dire horaires inadaptés, ont créé de fortes dégradations dans les conditions de travail : RCI, démissions, arrêts maladies pleuvent en cascade. Les Ressources Humaines et Relations du Travail ont rompu le pacte social : l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée a été fortement mis à mal.

Une planification dégradée, des sixièmes jours avec jours de repos séparés, plusieurs jours consécutifs planifiés avec 10 heures de présence, des arrêts maladies qui pleuvent suite à un épuisement physique et moral, nombre de salariés cherchent à quitter l'entreprise (RCI/ démission, etc...), des vacances refusées, durcissement disciplinaire, utilisation et planification d'intérim en lieu et place de salariés CDI mis en journées chômées suite à l'APLD,

La CGT a fait deux alertes sociales à une direction qui n'a pas pris la mesure du malaise et qui continue à imposer une flexibilité à outrance, au détriment des conditions de travail, allant même jusqu'à détricoter les dispositions conventionnelles en vigueur depuis des années dans l'entreprise.

La médecine du travail s'est prononcée contre les horaires adaptés. La CGT demande l'abandon de l'avenant numéro 7 à la direction et aux deux organisations syndicales CFDT et CFE CGC encore signataires.

La CGT a lancé une pétition à travers le site qui recueille un grand nombre de signatures de salariés mécontents. Même les membres de l'encadrement, les cadres, sous pression, demandent à signer la pétition. Jamais l'entreprise n'avait connu un tel désaveu et mécontentement, tant des opérationnels que des administratifs. Il est temps que la direction face un virage à 360 degrés dans sa politique sociale. La direction à même vanté les mérites de l'organisation du travail dans la grande distribution : **INACCEPTABLE POUR LA CGT**. Si rien ne change, la CGT promet des grèves et des débrayages pour les prochains jours, semaines et mois.

La CGT exige que les salariés aient droit à une vie familiale, des conditions de travail adéquates, une planification stable, des jours de repos fixes et consécutifs, des augmentations de salaires décentes, et qu'ils n'aient pas à souffrir des sous effectifs, volontairement maintenus par la direction.

Disney veut toujours profiter de l'APLD pour se séparer des artistes interprètes, dont les musiciens, aujourd'hui en CDI, et engager des intermittents sous contrats à durée déterminée.

Pour mémoire, la direction de Disney a dû en rabattre lors de la signature de l'accord Activité Partielle de Longue Durée. Elle voulait profiter de la manne des millions de l'État pour pousser les artistes en CDI à quitter l'entreprise ou accepter des reclassements dans le cadre d'une Rupture Conventionnelle Collective. Son objectif était clair : toutes et tous les artistes en CDD.

Aujourd'hui, suite à notre action, sous l'injonction de l'inspection du travail et du ministère, l'accord APLD prévoit donc que les artistes interprètes et salariés du spectacle qui le souhaitent puissent conserver leur contrat permanent dans l'entreprise. Disney est revanchard. Les artistes interprètes et musiciens en CDI subissent aujourd'hui une mise à l'écart, un silence radio de leur employeur. Cela frôle l'acharnement et le harcèlement moral. Tout est fait pour attendre 2023 et pouvoir les licencier afin d'engager à leur place des intermittents. Il leur est dit qu'il n'y avait plus de place pour elles et eux à Disney, qu'il n'y aurait plus de musique vivante. Pourtant au mépris des engagements de l'APLD, Disney remplace la musique vivante par des DJ. Mieux, l'entreprise programme « Le Roi Lion », refuse les percussionnistes en CDI pour engager des intermittents, remplace la musique vivante, que sont tout à fait capable d'interpréter les musiciens en CDI, par une bande enregistrée. C'est illégal au regard de l'accord APLD. Alors que les intermittents subissent une crise de l'emploi liée à la pandémie, les emplois d'artistes interprètes et musiciens en CDI doivent être préservés. L'argent public, sous couvert de l'APLD, ne doit pas servir la politique de précarisation de l'emploi de Disney. Nous allons alerter l'inspection du travail et le ministère sur le reniement des engagements de la direction.

La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !

Contact presse
Fabien BEIERSDORFF Secrétaire général du syndicat Tél : 06 62 25 53 13

Une Fédération en mouvement